

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Floraison Inc.	Numéro de permis 2007506	Date d'inspection Le 04 avril 2025	
Nom de l'établissement Garderie La Floraison		Numéro de téléphone (506) 855-5987	
Adresse 1-140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	09 avr. 2025	
Commentaires : 5 sur 11 ont leur certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou une équivalence accordé par le Ministre. Cette non-conformité est présente depuis le 11 décembre 2023 lors de la précédente inspection de renouvellement. Une discussion a eu lieu avec la personne administratrice au sujet du plan qui a été fait depuis ce temps et des résultats sur le terrain. Au total, depuis la 1e non-conformité donné le 11 décembre 2023, il y a eu 6 rappels qui a été donné.			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	09 avr. 2025	
Commentaires : 0 sur 10 ont complétés 10heures de développement professionnel dans la dernière année de validité du permis. Une discussion a eu lieu au sujet de l'importance d'obtenir ses heures de développement professionnel surtout avec le fait que l'exploitant reçoit un montant argent en lien avec la désignation. L'exploitante mentionne vouloir envoyer un plan et la transmettre à la mentore en assurance de la qualité.			
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : c) le conducteur du véhicule à moteur doit se conformer à la Loi sur les véhicules à moteur et à ses règlements, et le véhicule à moteur est conforme à cette loi et à ces règlements.	20(c)	09 avr. 2025	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : L'extincteur n'est pas attaché dans l'autobus. Il est important que l'extincteur soit solidement attaché dans un autobus de garderie pour plusieurs raisons de sécurité:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prévention des blessures: En cas de freinage brusque ou d'accident, un extincteur non fixé peut devenir un projectile dangereux pour les enfants et l'éducatrice. 2. Accès rapide en cas d'urgence: Un extincteur bien placé et attaché permet une intervention rapide en cas d'incendie, sans avoir à se chercher ou le récupérer s'il a bougé. 3. Conformité aux règlements sur les véhicule à moteur qui exige que l'équipement de sécurité comme l'extincteur soit fixé pour garantir la sécurité des passagers, surtout dans un véhicule transportant autant d'enfants. 4. Réduction des risques d'usage non autorisé; Un extincteur mal rangé pourrait être manipulé par un enfant, ce qui peut être dangereux. 			
<p>24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,</p>	24(1)(b)(iv)	09 avr. 2025	
<p>Commentaires : 1 dossier sur 12 manquait la 2e personne avec qui communiquer en cas d'urgence. Les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins 2 personnes avec qui communiquer en cas d'urgence doit être dans le dossier de tous les enfants.</p>			
<p>24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : i) la planification des menus et toute substitution.</p>	24(1)(i)	09 avr. 2025	
<p>Commentaires : L'inspectrice a observé que pendant la collation, il y a eu des bleuets et des barres granola alors que sur le menu, il n'y avait ceci d'écrit. Sur le menu affiché, les 4 semaines étaient affichés et dans la colonne des collations, il n'y avait pas ses aliments d'écrit. L'exploitant doit s'assurer que la planification des menus est affichée correctement.</p>			
<p>31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.</p>	31(3)	09 avr. 2025	
<p>Commentaires : Au moment de l'inspection, une clôture grise temporaire a été installée dans une partie du parc relié avec ce permis. Dans cette partie du parc, la clôture est ouverte avec une espace de 25 cm. Il y a des cordes jaunes qui relient deux poteaux de clôture dont un jeune enfant peut facilement passer. Cette clôture est mal adaptée et représente un risque élevé de danger. Ce permis est relié avec des enfants en bas âge de 0 à 5 ans. Ce parc doit être entouré d'une clôture avec une barrière fermée. Une discussion a eu lieu avec la exploitante sur les lieux.</p> <p>Il est important qu'une garderie dispose d'un parc extérieur avec des clôtures fermées et sécuritaires pour les bébés et préscolaires. Une clôture mal adaptée peut présenter des dangers; un bébé ou préscolaire pourrait sortir entre les poteaux, se coincer dans un espace trop large, ou même se coincer dans un espace trop large, ou même s'enrouler avec la corde jaune autour du cou. Pour éviter ces accidents, une clôture sécuritaire empêche ces risques et permet aux enfants de jouer librement tout en assurant leur protection, surtout lorsque l'éducatrice est occupée entre deux changements ou autres tâches.</p>			
<p>31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.</p>	31(6)	09 avr. 2025	
<p>Commentaires : Au moment de l'inspection, une clôture grise temporaire a été installée dans une partie du parc relié avec ce permis. Dans cette partie du parc, la clôture est ouverte avec une espace de 25 cm. Il y a des cordes jaunes qui relient deux poteaux de clôture dont un jeune enfant peut facilement passer. Cette clôture est mal adaptée et représente un risque élevé de danger. Ce permis est relié avec des enfants en bas âge de 0 à 5 ans. Ce parc doit être entouré d'une clôture d'au moins 1,22m de hauteur avec une barrière fermée. Une discussion a eu lieu avec la exploitante sur les lieux.</p> <p>Il est important qu'une garderie dispose d'un parc extérieur avec des clôtures fermées et sécuritaires pour les bébés et préscolaires. Une clôture mal adaptée peut présenter des dangers; un bébé ou préscolaire pourrait sortir entre les poteaux, se coincer dans un espace trop large, ou même se coincer dans un espace trop large, ou même s'enrouler avec la corde jaune autour du cou. Pour éviter ces accidents, une clôture sécuritaire empêche ces risques et permet aux enfants de jouer librement tout en assurant leur protection, surtout lorsque l'éducatrice est occupée entre deux changements ou autres tâches.</p>			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	04 avr. 2025	04 avr. 2025
Commentaires : Au moment de l'arrivée de la personne inspectrice, les enfants préscolaires enlevaient leurs manteaux dans le corridor. Dans ce même corridor, à quelques centimètres, il y avait 5 gallons de peinture avec de la peinture intérieure et de la teinture extérieure avec un gros gallon de peinture. La personne inspectrice a demandé à la personne exploitante de retirer immédiatement tout ce matériel. La personne exploitante a mentionné que ce matériel n'appartenait pas à elle. Cette dernière est allée voir une personne en haut. Après environ 15 minutes, tous les gallons de peinture ont été retirés. La lacune est maintenant conforme.			
48(3) L'exploitant d'un établissement agréé fournit au parent ou au tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services le menu hebdomadaire au moins trois jours avant de le servir et modifie les aliments servis pour tenir compte des besoins alimentaires particuliers de l'enfant.	48(3)	09 avr. 2025	
Commentaires : Des bleuets et des barres granolas ont été servis aux enfants alors que sur le menu, ils devaient offrir autre chose. L'exploitant de l'établissement doit informer les parents au moins 3 jours à l'avance avant de servir.			

Commentaires généraux

Le ratio enfant-personnes éducatrices était conforme au moment de l'inspection.

Certaines planifications décrivent très bien l'activité et les objectifs alors que dans 1 classe, il est écrit en 1 seule phrase. Une discussion a eu lieu à ce sujet.

Comme documentation, il y a observation d'un bricolage de poussins avec des plumes, des dessins de papillons avec la photo de chaque enfant collé sur les papillons, un collage avec des fossiles de dinosaures dans une autre classe.

Au moment de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a pu observer le lavage des mains, les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur, la lecture d'un livre « Riette l'assiette » avec une causerie au sujet du livre, le diner (burger au fromage avec légumes), le repos/dodo et les jeux libres à l'extérieur.

Au moment de l'inspection de surveillance, il s'est passé une situation au cours de laquelle la mentore en assurance de la qualité a demandé à l'exploitante de lui envoyer un registre d'incident.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 avril 2025

Date

original signé par
Leslie Detcheverry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 avril 2025

Date